

Un véritable plan de protection

Parc écologique de l'Archipel de Montréal

L'Étoile, par Elizabeth Caron le 2 octobre 2007

Lundi dernier avait lieu le lancement du premier projet d'envergure pour la protection des derniers milieux naturels du domaine bioclimatique de l'érablière à caryer. Cette vaste zone de conservation sera créée grâce à une démarche collective qui regroupe plus de 45 organismes, dont des associations de Vaudreuil-Soulanges. Le parc écologique de l'Archipel de Montréal assurera la préservation des derniers espaces encore existants du Sud-Ouest du Québec et vise la protection à perpétuité d'un minimum de 12 % du domaine écologique.

La zone de conservation, d'un rayon de 50 kilomètres à partir du centre de l'île de Montréal, s'étend de Mirabel à la frontière des États-Unis, de Sorel au Suroît. Le projet prévoit la protection et la mise en valeur d'une « mosaïque de forêts, de milieux humides, de corridors verts et d'îles reliés entre eux par les grands cours d'eau qui sillonnent le Québec méridional. À ce jour, plus de 100 sites d'importance ont été identifiés. »

En superficie d'espaces verts par individu, la région métropolitaine se classe bonne dernière avec seulement 3 % de son territoire qui est protégé. En comparaison, Toronto assure la protection d'une ceinture verte de 720 000 hectares et en Colombie britannique cinq millions d'hectares ont été mis de côté afin de protéger les terres agricoles et les milieux naturels autour des centres urbains. Plus près de nous, Longueuil a su conserver 13 % de son territoire en milieux naturels sans freiner sa croissance économique.

L'importance de Vaudreuil-Soulanges

Les instigateurs du projet reconnaissent bien les enjeux d'une protection chez nous, « les pressions sur leur territoire (Suroît) sont énormes avec l'augmentation de plus de 30 % de leur population au cours des cinq dernières années ». Vaudreuil-Soulanges représente les derniers îlots où l'on retrouve des peuplements d'une valeur intéressante de caryers, notamment sur le mont Rigaud. Sur la carte satellite, on remarque que des zones vertes subsistent encore sur le territoire des municipalités de Saint-Lazare et d'Hudson, comme le Centre de plein air des Cèdres et les milieux humides. À Pointe-Fortune, le ruisseau à Charrette et la baie Brazeau offrent aux oiseaux de proie et à la sauvagine un habitat unique. Du côté de l'île Perrot, l'Association des citoyens perrotamois travaille à la protection de boisés situés à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot. En fait, chacune des 23 municipalités de la MRC peut offrir une parcelle de nature distinctive pour assurer le lien entre les différents milieux et surtout assurer une plus grande biodiversité.

Engagements légaux des gouvernements

Absente à la conférence de presse de lundi, Lyne Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, a une responsabilité. C'est du moins ce qu'avance David Fletcher de la Coalition Verte : « En 1992, au Sommet de Rio, le premier ministre Brian Mulroney a signé la Convention sur la biodiversité biologique. Monsieur Jean Charest, alors ministre de l'Environnement, avait également endossé la convention. Selon le traité, ces obligations doivent être remplies tout comme doivent être honorées les responsabilités locales. » Les instigateurs du projet demandent donc « que les gouvernements fédéral et provincial remplissent leurs engagements concernant la Convention sur la biodiversité des Nations Unies ». « Les organismes partenaires sont convaincus que la création du Parc écologique de l'Archipel de Montréal permettrait de remplir ces engagements. »

Par ailleurs, les deux gouvernements ont en main des études, des inventaires, des caractérisations nécessaires à l'identification des zones qui offrent un milieu de qualité et une biodiversité à préserver. Ils possèdent également des outils et des ressources aux champs de compétences variés, inaccessibles par les gouvernements municipaux.

Contrairement à ce qu'avance madame Beauchamp quant à la responsabilité de protection des

milieux naturels qui doit se retrouver essentiellement entre les mains des citoyens et de leurs élus municipaux, Thomas Mulcair, récemment élu dans Outremont sous les couleurs du NPD, insiste : « C'est pas vrai que l'on peut pelleter ça au municipal. »

Ce lancement n'est que le début d'une démarche critique pour la protection des milieux naturels de la région. Les organismes qui actuellement désirent protéger une partie de leur nature ont tout à gagner et sont invités à se joindre au projet Archipel.